

RÈGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES DE BERNARDVILLÉ - 7 JUIN 2026

- Le marché aux puces est ouvert à tous à condition que le versement de la location ait été effectué à l'ordre de **l'Association Bernardvillé Hopla**.
- Les frais de réservation ne seront remboursés qu'en cas d'annulation de la manifestation par l'Association Bernardvillé Hopla.
- Le prix des emplacements est de **15 € pour 4 mètres linéaires + 4 € le mètre supplémentaire**.
- La largeur de notre rue principale ne permet pas de placer une tonnelle de 4x4m devant le véhicule sur votre place, merci de prendre vos dispositions : sortir le véhicule.
- Les stands de boissons et de restauration sont exclus, ils sont réservés aux organisateurs.
- La vente d'armes blanches non mouchetés ou à percussion est strictement interdite.
- L'introduction de toutes substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre du marché.
- Toute manifestation bruyante est interdite. Les animaux doivent être tenus en laisse.
- La responsabilité civile des exposants sera engagée pour tous dégâts ou accidents qu'ils peuvent provoquer.
- L'association décline toute responsabilité encas de vol pouvant survenir au stand ou dans le périmètre de la manifestation.
- Les emplacements seront distribués dans l'ordre d'arrivée des réservations. Les places non payées ne seront pas réservées, celles non occupées à **8h30** seront redistribuées.
- **Il est strictement interdit de laisser des déchets ou des invendus sur place. L'endroit occupé devra être restitué dans le même état qu'à l'attribution. Les contrevenants seront exclus des futurs marchés aux puces.**
- **HEURE D'OUVERTURE : à partir de 5h pour l'installation des stands.**
- Ce règlement a été déposé à la **Mairie de BERNARDVILLÉ**

Talon réponse à retourner avant le 17 mai 2026 à :

Association Bernardvillé Hopla
Mairie
12 rue Principale
67140 BERNARDVILLÉ
bernardvillehopla@gmail.com / Tél. 06 56 66 75 79

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

E-MAIL :

Réservation d'un emplacement de : mètres linéaires (4 m à 15 € + 4 € le m supplémentaire)

Ci-joint la somme de : € (chèque à l'ordre de « **Association Bernardvillé Hopla** »)

N° carte d'identité : (obligatoire pour réservation) :

Ou

N° registre du commerce (pour les professionnels) + photocopie :

J'ai pris connaissance du règlement,
Et j'atteste sur l'honneur que l'origine de
Mes objets à vendre ou à échanger est régulière

SIGNATURE :